

Séance du 24 avril 2026

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'OULCHES dûment convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Claude MERIOT Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 09
Nombre de conseillers municipaux votants : 09
Nombre de conseillers municipaux pour : 09
Date de la convocation : 13 avril 2026
Résultat du vote : adoptée

Présents : Claude MERIOT, Bernard RETAILLAUD, Gilles RODIER, Jean-Louis BELIERES, Thierry DEMARS, Louis LAFORGE, Marie-José VIVIE, Dominique TARDY, Olivia LACIPIERE, Tiphaine FRANCHAISSE.

Absents excusés : Martine JOLIVET.

Madame Dominique TARDY a été élue secrétaire.

OBJET : Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la décision du Maire n° DE-019-2025 en date du 27 juin 2025 de substituer le compte financier unique au compte administratif et compte de gestion à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2026 pour l'ensemble des budgets de la commune ;

Vu le CFU 2025 du Budget Principal ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée ;

Copie du tableau B1 du CFU ;

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaires totales	121 840,37	317 830,00	439 670,37
	Recettes réalisées	106 406,81	383 124,20	489 531,01
	Reste à réaliser	25 067,43	0,00	25 067,43
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	242 371,01	564 172,53	806 543,54
	Dépenses réalisées	197 203,72	277 208,57	474 412,29
	Reste à réaliser	44 461,28	0,00	44 461,28
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 90 796,91	105 915,63	15 118,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	120 530,64	246 342,53	366 873,17
Solde (investissement) Ou Résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	29 733,73	352 258,16	381 991,89
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	- 19 393,85	0,00	- 19 393,85
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	10 339,88	352 258,16	362 598,04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote),

- Approuve à l'unanimité, le CFU 2025 du Budget principal,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Président de séance,
Claude MERIOT



Secrétaire de séance
Dominique TARDY



Accusé de réception en préfecture
036-213601487-20260424-DE-015-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026